

RESPONSABLES DE FORMATION

Dre Nathalie Romain-Glassey

Médecin adjointe, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de biologie et de médecine, UNIL

Responsable de l'Unité de médecine des violences, Centre universitaire romand de médecine légale, CHUV

Mme Corinne Ghaber

Maître d'enseignement à l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, Lausanne

PRÉSIDENTE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Silke Grabherr

Directrice du Centre universitaire romand de médecine légale, CHUV

COÛT DE LA FORMATION

Fr. 200.- de frais d'inscription

Fr. 4'400.- de frais d'écologie

LIEU DE LA FORMATION

Les cours se déroulent à l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source à Lausanne.

DEMANDE D'INFORMATION ET INSCRIPTION

Institut et Haute Ecole de la Santé La Source
Formations continues postgrades

Av. Vinet 30

1004 Lausanne

021 556 41 80

infopostgrade@ecolelasource.ch

Le nombre de participant·e·s est limité.

Le délai d'inscription est fixé au

26 août 2022.

Cette brochure et le formulaire d'inscription sont téléchargeables sur :

www.chuv.ch/formation

www.ecolelasource.ch

L'Unité de médecine des violences du Centre universitaire romand de médecine légale vous propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV et l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, la formation :

Certificate of Advanced Studies (CAS)

« Violence interpersonnelle : aspects et soins médico-légaux »

VOTRE PROFIL

Professionnel-le de la santé, du social ou du judiciaire exerçant dans un secteur où vous êtes confronté-e régulièrement ou épisodiquement à des situations de violence.

Par exemple : infirmière ou infirmier, sage-femme, médecin, pharmacien-ne, psychologue, assistant-e social-e, éducatrice ou éducateur social-e, enseignant-e, fonctionnaire de police, juriste, etc., provenant de services des urgences, de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie, de psychiatrie, d'alcoolologie, de gériatrie, de soins à domicile, de services pénitentiaires, d'établissements scolaires, d'institutions et associations du réseau d'aide en cas de violence ou de services de police et de justice.

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer la violence dans son évaluation et en repérer les indices.
- Distinguer les différents types de violence, sur le plan théorique et dans les situations concrètes.
- Evaluer la dangerosité d'une situation de violence.
- S'initier aux soins médico-légaux à apporter aux victimes de violence.
- Orienter adéquatement les victimes au sein du réseau.

CONDITIONS D'ADMISSION

Bachelor ou titre jugé équivalent dans une profession de la santé, du social ou du judiciaire.

La procédure d'admission inclut la possibilité d'accepter des personnes qui sont professionnellement confrontées à la violence et qui ne répondraient pas aux conditions ci-dessus.

DESRIPTIF DE LA FORMATION

La formation délivre un Certificate of Advanced Studies (CAS) de 10 crédits ECTS : pour les médecins, 84 crédits sont accordés par la Société suisse de médecine légale.

La formation compte 2 modules de 7 jours et inclut 1 jour de stage à l'Unité de médecine des violences du CHUV.

Les crédits ECTS peuvent être reconnus dans d'autres programmes de formation postgrade. L'obtention des crédits requiert la présence aux cours et la réussite du travail de validation.

MODULE 1

LA VIOLENCE INTERPERSONNELLE

Fondamentaux

21 septembre 2022

Sciences forensiques et médecine légale

22 septembre 2022

Victimologie

23 septembre 2022

La documentation médico-légale

7 novembre 2022

Traumatismes psychiques
Aspects légaux de la prise en charge des victimes de violence

8 novembre 2022

Violences communautaires

2 décembre 2022

Violence dans le couple

Date à préciser

Journée de stage à la consultation médico-légale de l'Unité de médecine des violences

MODULE 2

LES VIOLENCES INTERPERSONNELLES

Spécificités et situations particulières

5 janvier 2023

Violence dans le couple

6 janvier 2023

Violence dans le couple

2 février 2023

Exposition des enfants à la violence dans le couple

3 février 2023

Agressions sexuelles

2 mars 2023

Secret médical/professionnel en situation de violence

3 mars 2023

Maltraitance envers les personnes âgées

Date à préciser

Journée romande de médecine et sciences forensiques